

# La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

## Zuydcootoise



**MARS**  
**2022**

**Dimanche 6 mars à 16h**

**Salle Robert Merle**

**Nouvelle pièce  
d'Emmanuel Valloy**

Réservations : 06 73 43 04 96  
Zuydcoote Animations

**Mercredi 9 mars**

**Réunion "Aidants" (reportée)**

**Samedi 12 mars de 9h à 11h**

**Mairie**

**Inscriptions camps d'ados**

**Dimanche 13 mars à 16h**

**Eglise Saint-Nicolas**

**Concert Gospel et Soul**

Zuydcoote Animations

**Dimanche 13 mars à 16h**

**Banquet des aînés (annulé)**

**Dimanche 20 mars de 8h à 20h**

**Salle des Sports**

**Brocante**

APEEZ

**Mercredi 6 avril de 10h à 17h**

**Salle Robert Merle**

**Réunion « aidants »**

APAHM

**Dimanche 10 avril de 8h à 18h**

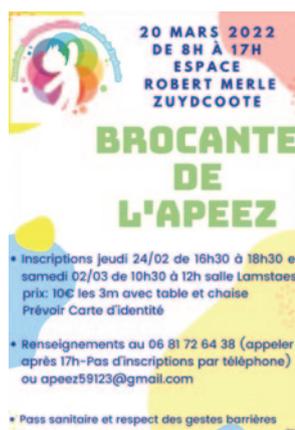
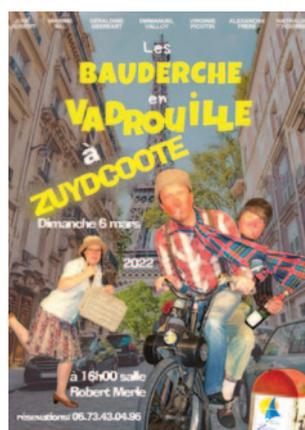
**Salle Robert Merle**

**Election présidentielle  
(1<sup>er</sup> tour)**

**Dimanche 24 avril de 8h à 18h**

**Salle Robert Merle**

**Election présidentielle  
(2<sup>ème</sup> tour)**



## Permanences en Mairie

### Permanence des Conciliateurs de Justice

Mercredi 16 mars en mairie  
sur rendez-vous au 03 28 29 90 00  
Si besoin contactez le 03 28 61 52 44

### Permanence du CCAS

Mme LEMPEREUR, adjointe déléguée aux affaires sociales et au logement assure une permanence chaque mardi de 9h à 11h sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

### Permanence APA

#### (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 10h à 12h, sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

### Permanence de la Mission locale

#### Entreprendre Ensemble pour les - 25 ans

M. Laurent VILCOT

Chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois de 13h30 à 17h00  
Sur rendez-vous au 03 28 29 86 86

### Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 18 mars en mairie  
sur rendez-vous au 03 28 29 90 00  
Si besoin contactez le 03 74 02 00 85

### Permanence de M. Paul CHRISTOPHE

#### Député de la circonscription

Contactez le bureau à Bourbourg  
11, rue du Marché aux fruits au 06 62 64 50 59  
pour prendre rendez-vous

### PERMANENCE EN DEHORS DE ZUYDCOOTE

M. MALLAURAN et Mme VANDERHAEGHE, assistants sociaux, assurent le secteur de Zuydcoote aux lieux de permanences ci-dessous :

- à la mairie de Ghyvelde, 154 bis rue Nationale, le mardi de 14h à 16h
- au CCAS de Bray-Dunes, 341 av du Gl de Gaulle, le jeudi de 14h à 16h

En raison du Covid-19, les permanences se font sur rendez-vous au 03 59 73 47 20. Le port du masque est obligatoire.

### Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes  
Tél. 03 28 29 96 20

Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30  
Mercredi : Fermeture

Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

### Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h

Permanence à Saint-Pol-sur-Mer

Rue de la République,

Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1

Tél. 08 11 71 59 59

La Gazette Zuydcootoise : Journal d'information de la commune  
Directeur de la publication : Florence VANHILLE - Impression : ICO  
Papier recyclé PEFC

## TRAVAUX PRÉVUS SUR LA COMMUNE

Consulter les arrêtés sur le site de ZUYDCOOTE : [www.zuydcoote.fr](http://www.zuydcoote.fr)

- |            |  |
|------------|--|
| M 111/2021 | Arrêté permanent restriction de circulation SUEZ VISIO NORD du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.                                       |
| M 114/2021 | Création de « cédez le passage » sur la voie verte de la véloroute.  |
| M 12/2022  | Arrêté permanent restriction de circulation et de stationnement EUROVIA du 20 janvier 2022 au 31 décembre 2022.  |
| M 15/2022  | Création de « cédez le passage »<br>Intersection chemin communal des Dunes et la rue des Dunes.  |
| M 19/2022  | Arrêté stationnement interdit rue du Sémaphore et circulation interdite aux abords de la salle Robert Merle le dimanche 20 mars 2022 (Brocante APEEZ). |
| M 21/2022  | Arrêté restriction de stationnement et de circulation rue du Général De Gaulle-Société EJM du 1 <sup>er</sup> mars au 18 mars 2022.                    |
| M 22/2022  | Arrêté restriction de stationnement et de circulation rue du Général De Gaulle-Société VTPS à compter du 7 mars 2022 pendant 30 jours calendaires.     |



Zuydcootoises, Zuydcootois,

Le 18 février 2022, la tempête Eunice a traversée notre territoire. La violence de cette tempête nous a fait déclencher notre Plan Commune de Sauvegarde. Nos élus, nos agents de terrain et administratifs ont été sur le pont toute la journée pour protéger notre village et venir en aide aux habitants. Je tiens à les remercier chaleureusement de leur implication auprès des Zuydcootois.

Nous sortons à peine de la crise COVID et, au regard des gros taux d'incidence du mois précédent, la municipalité a fait le choix d'annuler le banquet des aînés de ce printemps. Nous serons heureux de vous réunir à l'automne et d'organiser un beau moment festif autour de ces retrouvailles.

Enfin, nous retrouvons ces moments de convivialité. Le calendrier est de nouveau ponctué de manifestations. Ainsi, ce mois de mars, Zuydcoote Animations propose des spectacles et l'APEEZ vous attend nombreux à sa brocante en salle.

Ce mois ci sera aussi l'occasion d'inaugurer notre église Saint Nicolas restaurée. Nous sommes heureux de la faire découvrir à tous les zuydcootois. Aussi, c'est avec plaisir que la municipalité de Zuydcoote organise, avec le diocèse, une messe d'inauguration le 5 mars. Un spectacle de Gospel, offert par Zuydcoote Animations, aura lieu le 13 mars.

Nous n'oublions pas l'actualité et l'ensemble du territoire dunkerquois se mobilise pour venir en aide à l'Ukraine. Si vous souhaitez faire un don, héberger des personnes, la mairie est à votre disposition pour vous renseigner ou vous orienter vers les organismes mettant en œuvre leur logistique auprès des ukrainiens. Retrouvez toutes les informations sur les supports de communication de la municipalité.

Florence VANHILLE  
Maire de Zuydcoote  
Vice-Présidente en charge du Tourisme  
à la Communauté Urbaine de Dunkerque

## Compte-rendu du Conseil Municipal

25 janvier

### RELATIONS INTERCOMMUNALES MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE

Le conseil municipal a approuvé la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre qui concerne le transfert de son siège social de Malo-les-Bains à Zuydcoote.

### URBANISME

#### AVIS SUITE À MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE – PROJET « LE VILLAGE »

Le conseil municipal, après avoir pris acte de la participation populaire largement favorable au projet (230 observations durant l'enquête publique dont 63% favorables), a exprimé son avis favorable à la demande d'autorisation environnementale effectuée par la société Mavan Aménageur.

### RESSOURCES HUMAINES MISE À DISPOSITION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal a approuvé le recours à la direction des ressources humaines de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la mise en œuvre de la paie de la commune de Zuydcoote.

### RELATIONS INTERCOMMUNALES PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

### JEUNESSE

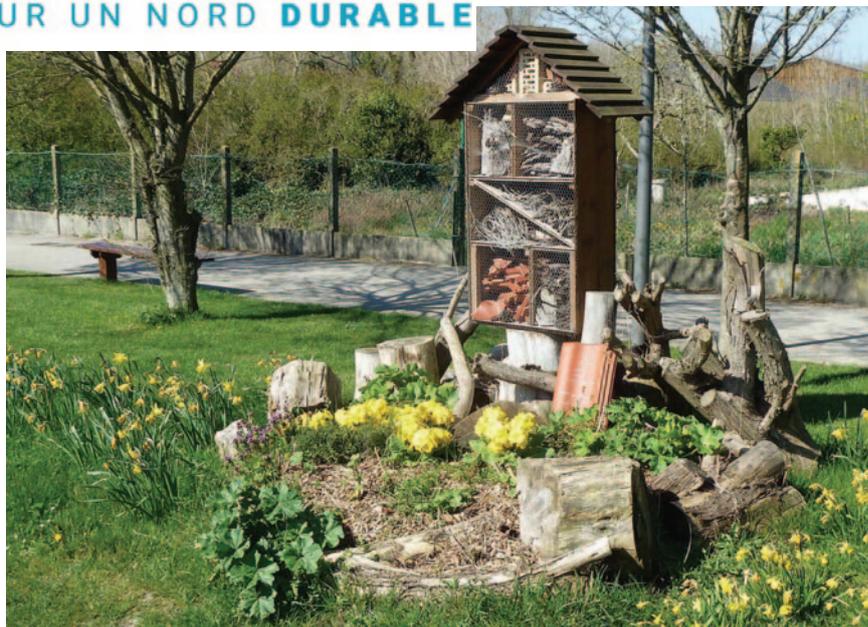
#### FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE – « SÉJOURS ADOS »

Le conseil municipal a :

- fixé la participation aux séjours ados 2022 (environ 75% à la charge de la commune / environ 25% à la charge des parents),
- accepté le règlement de l'ensemble des frais par la commune puis le remboursement par les parents de leur participation,
- autorisé le règlement par les parents en 3 fois en avril, mai et juin,
- accepté le remboursement en cas de désistement pour motif médical ou tout autre motif légitime laissé à l'appréciation de la commune.



**Le jury de la campagne départementale des villes et villages fleuris a apprécié la qualité de notre cadre de vie. Nous avons obtenu la mention « très bien ». Ce résultat traduit les efforts du personnel technique. Félicitations à Julien et son équipe pour ce bel investissement à rendre notre village plus attrayant !**





## Panneau ZUYDCOOTE ZUUDKOOTE

Pose des panneaux Zuudkoote aux 3 entrées du village. "Zuudkoote" n'est pas une traduction mais la façon dont les locuteurs flamandophones, dont c'est la langue maternelle, nomment la commune. Il s'agit donc de l'appellation telle qu'elle est usitée aujourd'hui. On prononce « ZUKOOTE » avec un O long, qui s'écrit « ZUUDKOOTE ».

## Rue Jean Moulin



Les élus s'y étaient engagés en fin d'année dernière et le 15 février 2022, les arbres fruitiers de la Rue Jean Moulin, prélevés pour permettre la création d'une noue de retenue des eaux pluviales, ont été remplacés. Ainsi, pas moins de 25 arbres ont été plantés par les agents des services techniques municipaux accompagnés par le CPIE. Mais ces aménagements ne sont pas terminés ! Durant l'année, il est prévu de retravailler les plantations le long de la clôture bordant la véloroute mais également d'implanter plusieurs haies de saules tressés entre les arbres fruitiers.



## Signalétique de la voie verte

La signalétique de la voie verte a été mise en place par les services de la CUD le vendredi 21 janvier. Cet itinéraire fait partie de l'EV4 (EuroVélo-route n°4), la Véloroute de l'Europe Centrale, qui relie Roscoff (Département du Finistère) à Kiev (en Ukraine) en passant successivement par sept pays. En France, l'EV4 a été baptisée « La Vélomaritime ». Quelques horaires dans les distances ont été notées et seront très vite corrigées par les services communautaires.



← CENTRE AERE D'HIVER



← CONCURS DE MASQUES

Les enfants de l'école de Zuydcoote, ayant participé au concours de masques de carnaval organisé par Zuydcoote Animations, ont reçu leurs récompenses le vendredi 25 février ! Merci aux cornemuses du groupe Dunkirk spirit pipers !



↑ TEMPETE EUNICE

Le Plan Communal de Sauvegarde a été déclenché le 18 février et les équipes ont été à pied d'œuvre jusqu'au lundi midi pour réduire et nettoyer les conséquences des tempêtes successives.



↑ TEMPETE CORRIE

La tempête Corrie a touché Zuydcoote le lundi 31 janvier à midi ! Elle fut responsable d'une surcôte en mer ainsi que de fortes vagues.

# Accueils de loisirs

du lundi 11 avril au vendredi 22 avril

**Age : De 3 ans à 14 ans** (enfants nés de 2008 à 2019 inclus)

**Lieu : Ecole maternelle** pour les 3-6 ans (Centre maternel)  
**Espace « Robert Merle »** pour les 6-14 ans (Centre primaire)

**Horaires : de 9 h à 17 h 30** (accueil possible à partir de 8 h 30) avec  
**une interruption de 12 h à 13 h 30** pour le repas qui peut être pris à la cantine.

## Modalités d'inscription :

Les tarifs sont déterminés en fonction de 5 tranches de quotient familial. Cette décision a été prise sur demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque qui finance une partie des Accueils de Loisirs. L'inscription, à effectuer en Mairie, n'est possible que par semaine complète. Il en est de même si votre enfant mange à la cantine.

Des permanences pour les inscriptions sont organisées par Proxi Services salle Pierre LAMSTAES, rue du Général de Gaulle.

• Lundi 7 mars de 16h30 à 18h et le mercredi 9 mars de 17h30 à 19h.

## Devront être présentés :

- **L'attestation de quotient familial** (délivrée par la CAF ou imprimée via le site : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)) ou à défaut, l'avis d'imposition 2021 (revenus 2020) et la notification de vos prestations familiales,
- **l'attestation de sécurité sociale ;**
- **le carnet de santé ;**
- **la carte d'identité de l'enfant.**

Attention : si l'enfant ne dispose pas, à ce jour, de la carte d'identité, prévoir de la faire établir dès à présent. Elle sera obligatoire pour toute éventuelle sortie à l'étranger.

Les inscriptions pourront être prises en compte dès que les dossiers administratifs et sanitaires seront complets et que le paiement sera effectué.



## EMPLOIS D'ANIMATEUR, ANIMATRICE

Les candidatures pour les Accueils de Loisirs de Printemps 2022 sont à adresser à l'association Proxi Services, 128, rue du Général de Gaulle - 59123 Zuydcoote.

Joindre : la copie du diplôme du BAFA, un Rib, la copie du carnet de vaccinations et un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

**La date limite est fixée au samedi 12 mars, dernier délai.**

| Quotient-Familial | 1 ENFANT        |                        | 2 ENFANTS       |                        | 3 ENFANTS       |                        | 4 ENFANTS       |                        | 5 ENFANTS       |                        |
|-------------------|-----------------|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------|------------------------|
|                   | Semaine 5 jours | 4 jours 19/04 au 22/04 | Semaine 5 jours | 4 jours 19/04 au 22/04 | Semaine 5 jours | 4 jours 19/04 au 22/04 | Semaine 5 jours | 4 jours 19/04 au 22/04 | Semaine 5 jours | 4 jours 19/04 au 22/04 |
| < 300             | 8.05 €          | 6.40 €                 | 15.40 €         | 12.30 €                | 22.05 €         | 17.70 €                | 28.40 €         | 23.00 €                | 34.00 €         | 30.00 €                |
| 301 à 500         | 11.00 €         | 8.80 €                 | 21.20 €         | 17.00 €                | 30.30 €         | 24.30 €                | 40.00 €         | 32.00 €                | 51.00 €         | 38.00 €                |
| 501 à 700         | 15.00 €         | 12.00 €                | 29.00 €         | 23.20 €                | 42.45 €         | 33.90 €                | 56.00 €         | 45.00 €                | 69.50 €         | 55.00 €                |
| 701 à 1000        | 20.90 €         | 16.70 €                | 38.90 €         | 31.10 €                | 57.00 €         | 45.75 €                | 75.00 €         | 60.00 €                | 93.00 €         | 75.00 €                |
| > 1000            | 24.90 €         | 19.90 €                | 45.30 €         | 36.20 €                | 65.10 €         | 51.90 €                | 85.20 €         | 68.00 €                | 105.00 €        | 84.00 €                |

ENFANT EXTERIEUR A LA COMMUNE : 8.00 € / jour - CANTINE (Enfant extérieur) : 5.30 € / repas

CANTINE (Enfant ZUYDCOOTOIS)

1 enfant : 3.70 € par repas – 2 enfants : 3.10 € par repas par enfant – 3 enfants : 2.45 € par repas par enfant

FORFAIT JOURNEE EXCEPTIONNELLE : 13.00 € / jour par enfant

FORFAIT SORTIE DK BUS : 2.00 € / jour par enfant - FORFAIT SORTIE BUS : 5.00 € / jour par enfant

## Démarches numériques

De nombreuses personnes se sentent en difficulté avec le numérique. Si pour vous aussi c'est une épreuve de réaliser des démarches administratives, consulter vos mails ou encore faire une recherche sur internet. C'est pour vous accompagner qu'Alice CLERCQ, Conseillère numérique France Service, a été recrutée par la mairie de Zuydcoote.

### Que fait un conseiller numérique ?

Mes missions sont d'accompagner les administrés qui le souhaitent dans leurs démarches réalisables en ligne. L'accompagnement est variable en fonction des besoins et peut aller des demandes de papiers d'identité, aux dépôts des autorisations d'urbanisme directement en ligne, en passant par l'accès à des documents numérisés.

### Qui peut venir pour un accompagnement ?

Toute personne pour qui l'utilisation du numérique est complexe et qui se sent éloigné du monde numérique, quel que soit le profil, l'âge ou le niveau, il suffit de ressentir l'envie de s'initier aux services numériques.

### Comment et où vous rencontrer ?

Vous pourrez me retrouver à la mairie de Zuydcoote sur rendez-vous. Appelez l'accueil au 03 28 29 90 00 pour discuter de vos besoins.



## Nouveau portail gestion des déchets

Retrouvez sur le site internet et l'application mobile de Zuydcoote le nouveau portail interactif de gestion des déchets. Vous pourrez ainsi retrouver les dates des prochaines collectes, les points de collectes proches de chez vous et bien d'autres encore comme les prochains rendez-vous "Repair Café" pour réparer vos appareils électroniques.

- Sur le site internet, dans la rubrique "Vie pratique" puis "Déchets et encombrants"
- Sur l'application mobile, dans la rubrique "Infos" puis "Mes infos déchets"



Samedi 12 mars 2022 de 9h à 12h

## Fermeture des déchetteries



En raison de travaux de maintenance, les déchetteries de Dunkerque-Petite-Synthe, Dunkerque - Rosendaël et Bray-Dunes seront fermées au public toute la journée :

- Mardi 8 mars/site de Dunkerque-Petite-Synthe
- Mercredi 9 et jeudi 10 mars/site de Dunkerque-Rosendaël
- Vendredi 11 mars/site de Bray-Dunes

## Camion MOBIL'OPTIQUE

Place de la gare

Vendredi 18 mars après-midi



## Etat de catastrophe naturelle

**En prévision d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la tempête Eunice, Madame le Maire vous encourage à communiquer par mail, à l'adresse [mairie@villedezuycdcoote.fr](mailto:mairie@villedezuycdcoote.fr) :**

- une copie de votre déclaration d'assurance avec pour objet du mail "Déclaration catastrophe naturelle - (Nom Prénom du demandeur)".
  - Nature des dégâts,
  - Date et heure approximative de constat des dégâts,
  - Adresse des dégâts (si différente du domicile).
- Pour faciliter la tenue du registre et éviter les échanges, nous aurions besoin que les informations suivantes soient saisies dans le corps du mail :
- Nom, Prénom,
  - Adresse du domicile,
  - Numéro de téléphone,
- Pour les personnes qui ne peuvent transmettre ces informations par mail, nous les invitons à fournir les mêmes renseignements sur papier libre à déposer à l'accueil de la mairie.



### LISTES ELECTORALES 2022

**Les 10 et 24 avril 2022, vous êtes appelés aux urnes pour les élections présidentielles.**

**Les 12 et 19 juin 2022 se dérouleront les élections législatives.**

**Pour participer à ces votes, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.**



Vérifiez votre situation électorale sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

N'oubliez pas de vous inscrire, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier (formulaire à télécharger sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)). Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Plus d'infos : 03 28 29 90 00

## Café Compost



**Les Cafés Compost sont accessibles à tous les habitants du territoire de Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine.**

Chaque habitant pourra ainsi acquérir les pratiques du compostage domes-

tique, mais aussi comment jardiner au naturel (paillis, broyat, andain ...). Les déchets bio dégradables (épluchures de légumes et de fruits, restes de repas, pelouse, tailles d'arbustes, feuilles mortes, ...) doivent rester au jardin.

Chaque habitant logé en maison individuelle pourra réserver gratuitement sur place, s'il le souhaite, un composteur en plastique ou en bois en remplissant une « charte d'utilisation du matériel de compostage ».

Un vermicomposteur (ou lombricomposteur) adapté aux petits jardins ou aux appartements peut aussi être réservé, ainsi qu'un bio seau (seulement pour les appartements).

La Direction Déchets de Dunkerque Grand Littoral rassemble, enregistre et transmet les réservations à la Régie Collecte pour programmer la livraison gratuite du matériel de compostage à domicile.

Inscription obligatoire / Places limitées / Port du masque obligatoire / Respect des gestes barrières / Pass Vaccinal.

Information et inscription : [guidecomposteur@cpieflandremaritime.fr](mailto:guidecomposteur@cpieflandremaritime.fr)  
Tél. 03 28 26 86 76

Rendez-vous :  
CPIE Flandre Maritime  
Rue Jean Delvallez  
Zuydcoote 59123



## Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire.

Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimes-

tres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet.

La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La 1<sup>ère</sup> interrogation de cette enquête se déroulera du 21 mars 2022 au 16 avril 2022.

Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec les personnes des loge-

ments sélectionnés. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

### LES DUNES DE FLANDRE

Le recueil des actes administratifs pour l'année 2021 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre est disponible au siège, situé au 124 avenue du Large à Dunkerque.

### INFOS POUR LES ADMINISTRES



Nous vous rappelons que vous trouverez toutes les infos de la Commune en vous connectant :

- Sur le site de la commune : [www.zuydcoote.fr](http://www.zuydcoote.fr)
  - Sur facebook : <https://www.facebook.com/Zuydcoote59123/>
- Ou en téléchargeant l'application : [mymairie-Zuydcoote](#)

### POINT LECTURE DE ZUYDCOOTE

114 rue du Général de Gaulle  
(à côté de la Mairie)  
Ouvert en drive mardis 8 et 22 mars  
de 16h à 18h



## Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

| Date | Pleines mers  |            |      |               |            |      | Basses mers   |            |               |            |
|------|---------------|------------|------|---------------|------------|------|---------------|------------|---------------|------------|
|      | Heure<br>h mn | haut.<br>m | Coef | Heure<br>h mn | haut.<br>m | Coef | Heure<br>h mn | haut.<br>m | Heure<br>h mn | haut.<br>m |
| 1 M  | --            | --         | --   | 12 01         | 5,80       | 82   | 06 29         | 0,75       | 18 55         | 0,75       |
| 2 M  | 00 25         | 5,70       | 88   | 14 47         | 6,00       | 94   | 07 18         | 0,50       | 19 39         | 0,65       |
| 3 J  | 01 05         | 5,90       | 98   | 13 27         | 6,10       | 101  | 08 01         | 0,35       | 20 19         | 0,60       |
| 4 V  | 01 40         | 6,00       | 103  | 14 06         | 6,10       | 103  | 08 42         | 0,25       | 20 57         | 0,60       |
| 5 S  | 02 16         | 6,00       | 102  | 14 43         | 6,05       | 100  | 09 20         | 0,30       | 21 33         | 0,65       |
| 6 D  | 02 51         | 6,00       | 96   | 15 18         | 5,90       | 92   | 09 55         | 0,40       | 22 06         | 0,75       |
| 7 L  | 03 25         | 5,90       | 87   | 15 51         | 5,70       | 80   | 10 28         | 0,60       | 22 39         | 0,90       |
| 8 M  | 03 59         | 5,70       | 74   | 16 24         | 5,45       | 67   | 10 59         | 0,85       | 23 12         | 1,10       |
| 9 M  | 04 36         | 5,45       | 60   | 17 02         | 5,15       | 52   | 11 33         | 1,15       | 23 48         | 1,35       |
| 10 J | 05 19         | 5,15       | 45   | 17 51         | 4,75       | 38   | --            | --         | 12 14         | 1,50       |
| 11 V | 06 18         | 4,70       | 31   | 19 03         | 4,40       | 26   | 0037          | 1,70       | 13 14         | 1,85       |
| 12 S | 07 44         | 4,40       | 24   | 20 38         | 4,25       | 24   | 01 48         | 1,95       | 14 36         | 2,05       |
| 13 D | 09 19         | 4,45       | 28   | 22 02         | 4,50       | 34   | 03 17         | 2,00       | 16 12         | 1,95       |
| 14 L | 10 33         | 4,75       | 40   | 23 01         | 4,90       | 47   | 04 48         | 1,75       | 17 25         | 1,60       |
| 15 M | 11 24         | 5,15       | 54   | 23 44         | 5,25       | 61   | 05 48         | 1,35       | 18 12         | 1,25       |
| 16 M | --            | --         | --   | 12 04         | 5,45       | 68   | 06 30         | 1,00       | 18 49         | 1,00       |
| 17 J | 00 21         | 5,50       | 75   | 12 38         | 5,70       | 80   | 07 06         | 0,75       | 19 23         | 0,80       |
| 18 V | 00 52         | 5,70       | 86   | 13 08         | 5,90       | 91   | 07 41         | 0,55       | 19 58         | 0,70       |
| 19 S | 01 21         | 5,85       | 95   | 13 38         | 6,00       | 98   | 08 17         | 0,40       | 20 33         | 0,60       |
| 20 D | 01 50         | 5,95       | 100  | 14 09         | 6,05       | 100  | 0854          | 0,35       | 21 09         | 0,55       |
| 21 L | 02 21         | 6,00       | 100  | 14 43         | 6,00       | 99   | 09 30         | 0,35       | 21 44         | 0,60       |
| 22 M | 02 56         | 6,00       | 96   | 15 20         | 5,90       | 92   | 10 06         | 0,40       | 22 19         | 0,70       |
| 23 M | 03 35         | 5,95       | 86   | 16 03         | 5,70       | 80   | 10 44         | 0,60       | 22 58         | 0,90       |
| 24 J | 04 22         | 5,75       | 72   | 16 57         | 5,40       | 65   | 11 26         | 0,85       | 23 46         | 1,15       |
| 25 V | 05 25         | 5,40       | 57   | 18 08         | 5,00       | 50   | --            | --         | 12 22         | 1,25       |
| 26 S | 06 44         | 5,05       | 44   | 19 34         | 4,70       | 40   | 00 53         | 1,45       | 13 46         | 1,55       |
| 27 D | 09 25         | 4,90       | 41   | 22 16         | 4,75       | 45   | 03 27         | 1,60       | 16 22         | 1,55       |
| 28 L | 10 56         | 5,15       | 51   | 23 30         | 5,05       | 59   | 05 02         | 1,40       | 17 48         | 1,30       |
| 29 M | 11 59         | 5,50       | 67   | --            | --         | --   | 06 19         | 1,00       | 18 50         | 1,00       |
| 30 M | 00 24         | 5,40       | 74   | 12 49         | 5,75       | 81   | 07 14         | 0,70       | 19 37         | 0,80       |
| 31 J | 01 06         | 5,65       | 86   | 13 30         | 5,95       | 91   | 07 59         | 0,45       | 20 18         | 0,70       |

## Liste « Ensemble pour Zuydcoote »

Comme vous le savez, Zuydcoote, comme de nombreuses autres communes du dunkerquois, verra une des classes de son école fermer à la fin d'année scolaire. Cette décision, qui aurait déjà pu intervenir l'année dernière, avait été évitée grâce à notre engagement. C'est regrettable mais la baisse de 15 élèves des effectifs scolaires prévue à la rentrée de septembre a malheureusement été fatale à l'une de nos classes.

Aussi, nous sommes relativement surpris que cette situation fasse autant réagir les conseillers municipaux d'opposition quand on connaît la contestation qu'ils ont déployée à l'encontre de notre projet de zone d'aménagement, allant même jusqu'à voter contre lors du dernier conseil municipal, alors que celui-ci pourra, à terme, sauver l'école de Zuydcoote de la menace de fermeture.

En effet, il nous apparaît important de rappeler que plus de 20% des élèves de notre école sont domiciliés dans d'autres communes que la nôtre.

Dans tous les cas, il semble malvenu de la part des élus d'opposition de nous reprocher cette situation quand il apparaît que leur seul projet pour y remédier est de construire de l'habitat collectif. C'est sans doute cette vision qu'ils souhaitent défendre dans le fameux « esprit village » dont ils se réclament si souvent.

Toutefois, ce n'est pas là l'image de Zuydcoote que nous défendons ! Nous préférons au contraire que les logements locatifs s'intègrent parfaitement dans leur environnement immédiat afin de ne pas dénaturer le cadre de vie de ses riverains. Or, personne ne vous fera croire qu'un immeuble nouvellement construit puisse s'intégrer dans un ancien quartier pavillonnaire. Mais il est certainement plus facile de proposer de construire des logements collectifs quand leur ombre ne donnera pas dans son jardin.

## Liste « Un autre chemin pour Zuydcoote / Notre village en transition

Le 1<sup>er</sup> février, nous apprenions des syndicats de l'Education Nationale la fermeture d'une classe à Zuydcoote. Les adjoints consultés à ce sujet n'étaient pas au courant. Le rectorat a confirmé le lendemain.

Comment la mairie a-t-elle pu ne pas être informée? Le sujet n'a jamais été évoqué en conseil municipal, et les nouvelles du dernier conseil d'école étaient bonnes.

L'APEEZ et les délégués élus des parents ont lancé une pétition et rencontrent la mairie et l'Inspectrice à la rentrée pour espérer changer les choses. Mais les prévisions d'effectifs pour septembre sont bas.

Mme le Maire espère que le projet de lotissement changera la donne dans les prochaines années. Le préfet n'a toujours pas donné l'autorisation à ce jour (le 15/02) et le seul argument disant que cela amènera de nouveaux élèves ne suffit pas à nous rendre ce projet acceptable en l'état.

Les 5 logements locatifs devant la mairie ne seront habitables qu'en 2023. Là encore, une concertation, a minima au conseil municipal, aurait pu aboutir à davantage de logements si l'hypothèse d'un habitat collectif avait été débattue. En attendant, en 14 ans de mandat de la majorité, c'est la 4<sup>ème</sup> fermeture de classe...

BoucheryFerynFinance@gmail.com

Facebook : unautrecheminpourZuydcoote

## DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branchages, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques. Les 4 déchetteries sont ouvertes au public du lundi au samedi : 8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h30. Les dimanches et jours fériés : 8h30 à 12h15. Respectez les gestes barrières et le port du masque.

Pour toute information : [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr) N° Vert 0 800 22 45 57 (appel gratuit depuis un poste fixe)

## RAMASSAGE DES POUBELLES

Lundi : marron                      Vendredi : bleu

## DECHETS VERTS

Rappel des solutions possibles pour traiter les déchets verts

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine)
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous (voir ci-dessous).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur [www.dunkerque-grandlittoral.org](http://www.dunkerque-grandlittoral.org)

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12 € ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets.

En cette période de COVID-19, la Communauté Urbaine mandate « Trisélec » pour intervenir chez les administrés qui en font la demande.

## DERATISATION

En cas de problème d'assainissement ou de rats, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place un numéro gratuit : 08 00 543 754. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votre secteur.



## Ferdinand Jacques Bonnet, fusilier marin

# 1915



Tombe de Bonnet Ferdiand Jacques  
Ereur de prénom sur la tombe

Nous sommes à la fin de l'hiver 1915, si calme malgré tout que soit le front, si peu marquées que soient les actions et celle des Boches, chaque jour des hommes tombent. L'action de la brigade des Fusiliers Marins se borne à l'organisation du front, perfectionner les tranchées et créer une troisième ligne et multiplier les avant-postes. La conquête d'un ouvrage, très fortement organisé, mérite une mention particulière à l'enseigne Ferdinand Bonnet, qui, depuis plusieurs semaines, en ruminait un plan et attendait un moment favorable pour passer à l'exécution. Il s'agissait de s'emparer par surprise d'une redoute allemande qui faisait saillant dans les lignes vers la route de Nieuport à Lombaertzyde.

Le 11 mars 1915, la nuit paraissant suffisamment opaque, l'enseigne donna le signal à ses hommes. Par bonheur, la

distance à couvrir était faible : une centaine de mètres. Et l'ennemi, qui attendait sur un autre point de sa ligne, fut démonté par l'impétuosité de l'attaque ; ses sentinelles n'eurent pas le temps de donner l'alarme. Il y avait pourtant là une troupe d'élite, des « Allemands de la garde prussienne » qui se défendirent courageusement. La lutte est dure, et l'ennemi s'est ressaisi.

Mais Bonnet, par sa seule présence, rétablit l'équilibre. A deux heures du matin après un court mais violent, qui a coûté deux tués et un blessé, le fortin était aux Fusiliers Marins, toute la garnison exterminée, moins de deux hommes qui se rendirent et qu'ils ramèneront prisonniers vers l'arrière. A la suite de ce beau fait d'armes, l'enseigne Bonnet, fut décoré de la Légion d'Honneur.

Quelques mois plus tard, le 2 juin 1915, il est grièvement blessé alors qu'il ins-

talle une mitrailleuse dans un boyau, évacué à Zuydcoote, il décède le 4 juin à l'hôpital temporaire. Il y est inhumé dans la Nécropole Nationale carré 1 tombe 671.

Ferdinand Jacques Bonnet avait été rappelé au service le 1er août 1914, le 14 octobre de la même année, il est affecté comme lieutenant de la 12e compagnie du 2e régiment de fusiliers marins, et se distingua déjà à plusieurs reprises, ce qui lui valut une citation: "Blessé et revenu à son régiment, s'est fait remarquer par ses reconnaissances de jour comme de nuit qui lui ont valu d'être cité à l'ordre de l'armée. Il était né le 7 juillet 1881 à Paris, il était le fils d'Henri Bonnet célèbre avocat parisien et d'Olinde Mahias. Il était marié à Luba Eberhard. Enseigne de vaisseau, chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 14-18 avec palme.

Plus d'une cinquantaine de Fusiliers Marins sont enterrés au cimetière militaire de Zuydcoote.

Un fusilier marin est un marin militaire appartenant à une spécialité destinée au combat sur terre ou en zone littorale. Les fusiliers marins sont aussi destinés aux opérations d'arraisonnement et de défense de navire.

C'est en 1914 au début de la première guerre mondiale qu'on a vu s'écrire la plus grande page de l'histoire des fusiliers marins dans le cadre de la Brigade des fusiliers marins. Leur participation déterminante aux combats de Dixmude, sur l'Yser, ont marqué les esprits.